

HISTOIRE
D'ANGLETERRE

À

HISTOIRE D'ANGLETERRE

Par David Hume

Continuée jusqu'à nos jours

PAR SMOLLETT, ADOLPHUS ET AIKIN

TRADUCTION NOUVELLE

Précédée d'un essai sur la vie et les écrits de Hume

PAR M. CAMPENON

De l'Académie française

12

BRUXELLES

WOUTERS ET COMPAGNIE, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

8, rue d'Assaut.

—
1845

À

À

HISTOIRE D'ANGLETERRE

CHARLES II.

—

CHAPITRE LXVII.

Assemblée du parlement. — La cabale. — Caractère des hommes qui la composaient. — Leurs vues. — Alliance avec la France. — Assemblée du parlement. — Acte de Coventry. — Crimes de Blood. — Le duc d'York se déclare catholique. — L'Échiquier est fermé. — Déclaration d'indulgence. — La flotte de Smyrne est attaquée. — Guerre déclarée à la Hollande. — Faiblesse des États. — Bataille de Solebay. — Mort de Sandwich. — Progrès des Français. — Consternation des Hollandais. — Le prince d'Orange stathouder. — Massacre des de Wit. — Bonne conduite du prince. — Parlement. — La déclaration d'indulgence est révoquée. — Combat naval. — Second combat naval. — Troisième combat naval. — Congrès de Cologne. — Parlement. — Paix avec la Hollande.

Depuis le retour du roi, l'Angleterre était dans une situation qu'elle n'avait jamais connue sous aucune forme de gouvernement, et la seule, en apparence, dont elle pût attendre avec une pleine certitude le double avantage du bonheur et de la liberté. Le roi avait sans cesse besoin de l'assistance du parlement, et semblait s'accommoder sans peine de sa dépendance. Au lieu de faire revivre les prétentions de la couronne, sur lesquelles son père et son grand-père avaient insisté avec tant d'éclat, il s'était soigneusement renfermé dans les bornes de la constitution, en s'efforçant, par toutes les voies populaires, d'obtenir l'affection de ses sujets. Les rigueurs mêmes qu'il avait exercées contre les non-conformistes, quelque blâmables qu'elles fussent, peuvent être regardées comme des expédients par lesquels il cherchait à se rendre

agréable au parti qui prédominait dans les deux chambres du parlement. Malgré ces apparences flatteuses, il y avait des difficultés qui ne permettaient pas d'espérer que le gouvernement pût se maintenir ferme sur le fondement qui semblait faire sa sûreté. La couronne, ayant perdu presque tout son ancien domaine, se reposait entièrement sur les dons volontaires du peuple ; et les communes, qui n'étaient pas tout à fait accoutumées à cette nouvelle situation, ne paraissaient pas encore disposées à fournir assez libéralement aux besoins de la couronne. A l'exemple de leurs prédécesseurs, elles s'attachaient trop exactement à une rigide économie des deniers publics, sans considérer assez l'indigence du prince et l'état général de l'Europe, où, dans chaque nation, toutes les dépenses publiques étaient considérablement augmentées avec la magnificence et la force. Elles n'avaient pas laissé d'accorder de grandes sommes à Charles II, et s'étaient même vu reprocher leur prodigalité par les patriotes du temps, qui tenaient fermement aux vieilles maximes ; mais, si l'on en peut juger par l'exemple d'un temps plus moderne, où le gouvernement est devenu plus régulier et l'harmonie plus constante entre ses parties, il semble que le parlement du règne de Charles méritait un reproche opposé.

L'effet naturel de l'indigence de la couronne, outre beaucoup de faiblesse et d'irrégularité dans les transactions du dehors, était une continuelle incertitude dans l'administration domestique. Personne n'aurait pu répondre avec une assurance raisonnable des mesures de la chambre des communes. Peu de membres étaient attachés à la cour par d'autres liens que leur inclination. Royalistes à la vérité par principes, mais sans expérience des affaires, ils se trouvaient exposés à toutes sortes de bruits ou d'insinuations, et poussés comme la populace même par des tourbillons ou des courants passagers. Les tentatives qui se faisaient pour gagner sur eux quelque ascendant en leur offrant des places, et, comme on se le figure, des sommes d'argent ou des pensions, produisaient quelquefois un effet trop opposé à l'intention des ministres qui risquaient de pareilles offres. La nouveauté de cette pratique répandait une alarme générale et juste en effet, pendant que la pauvreté de la couronne rendait une influence de cette nature très-précaire.

Le caractère de Charles n'était pas fait pour remédier à ces défauts de la constitution. Il semblait qu'il prit l'administration pour un passe-temps, plutôt qu'une occupation sérieuse ; et l'inconstance de sa con-

duite lui fit perdre cette autorité qui pouvait seule affermir les résolutions flottantes du parlement. D'ailleurs ses dépenses, qui excédaient peut-être quelquefois les bornes, étaient moins réglées par la politique que par ses penchans personnels ; et tandis qu'elles le mettaient dans la dépendance continuelle du parlement , il n'en tirait pas le fruit de satisfaisant pleinement la partie intéressée ou désintéressée des députés de la nation.

Les deux chambres s'étant rassemblées après un long ajournement , le roi se promit beaucoup de l'attachement des communes. Toutes ses dernières mesures avaient eu pour but d'acquérir l'affection du peuple ; et la triple ligue devait avoir effacé les impressions désagréables qu'avait laissées la malheureuse issue de la guerre de Hollande. Mais une nouvelle entreprise de la cour, une entreprise louable en elle-même, arrêta pour quelque temps l'effet de cette conduite. Buckingham, qui jouissait d'une faveur distinguée, et qui se livrait à des intrigues dans la chambre basse , s'était efforcé d'entretenir aussi des liaisons avec les non-conformistes. Dans ces circonstances, et de concert avec sir Orlando Bridgeman et le chef de justice sir Matthew Hale , deux vertueux patriotes, il forma le plan de mettre fin aux rigueurs sous lesquelles ces sectaires avaient si longtemps gémi. On se proposait de réconcilier les presbytériens avec l'église anglicane en les y admettant , et d'accorder la tolérance aux indépendans et aux autres sectaires. On ne voit pas que, dans ce plan comme dans d'autres du règne de Charles, il entrât la moindre faveur pour les catholiques ; cependant le zèle des communes en fut si blessé, que, dans leur mécontentement, rien ne put même les engager à faire des remerciemens au roi relativement à la triple ligue, quelque satisfaction qu'on eût alors, et qu'on ait toujours eue de cette transaction. Elles se hâtèrent de présenter une adresse pour demander une proclamation contre les conventicules. Leur requête l'emporta sur les vues de la cour. Mais le roi ayant encore laissé entrevoir combien il avait à cœur la réconciliation de ses sujets protestans, les communes, par une délibération fort étrange, décidèrent qu'il ne serait permis à personne de proposer dans la chambre aucun bill de cette nature. Ensuite fermant l'oreille aux sollicitations du roi, qui ne cessait pas de représenter la nécessité d'un subside pour équiper une flotte, et qui offrit même de laisser à des commissaires nommés par la chambre la levée et l'emploi de l'argent qui serait accordé, elles ordonnèrent des informations sur toutes les fautes de la dernière